



## QUELLES FORMATIONS ET QUELS ÉTABLISSEMENTS DE FORMATION PEUVENT DONNER DROIT À UNE BOURSE OU UN PRÊT?

Les formations en Suisse reconnues par la Confédération, en Europe reconnues par l'État ou ailleurs dans le cadre d'un échange scolaire.

### Formations donnant droit à une bourse d'études:

- Les classes de préparation menant au secondaire II ou tertiaire.
- Les formations initiales du secondaire II menant à la maturité spécialisée ou gymnasiale.
- Les formations professionnelles menant à l'attestation fédérale en 2 ans, au CFC, à la maturité professionnelle fédérale.
- Les formations professionnelles du tertiaire B menant à un diplôme supérieur reconnu par la Confédération (ES).
- Les formations préparant aux examens professionnels fédéraux et fédéraux supérieurs.
- Les formations du tertiaire A menant à un bachelor dispensées par les universités, les écoles polytechniques et les hautes écoles spécialisées.

### Formations donnant droit à un prêt d'études convertible en bourse en cas de réussite:

- Les études menant à une première maîtrise universitaire.

### Formations donnant droit à un prêt d'études:

- Le financement d'une deuxième formation du secondaire II et de niveau HES et universitaire menant au bachelor. S'il s'agit d'une reconversion justifiée, une bourse peut être octroyée.



## COMMENT OBTENIR DES RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES?

### EN VOUS RENDANT À LA CITÉ DES MÉTIERS ESPACE « FINANCER SA FORMATION »

Cité des Métiers du Grand Genève  
6, rue Prévost–Martin  
1205 Genève

Mail : [citedesmetiers@etat.ge.ch](mailto:citedesmetiers@etat.ge.ch)  
[citedesmetiers.ch](http://citedesmetiers.ch)

Permanence renseignements SBPE  
de 13h00 à 16h00 du lundi au vendredi  
Tél SBPE: +41 22 388 73 80

**Horaires d'ouverture**  
(hors vacances scolaires)

lundi :	13h00 – 17h00
mardi, mercredi	
et vendredi :	10h00 – 17h00
jeudi :	10h00 – 19h00

Tram 12 arrêt Pont d'Arve,  
Bus 1 arrêt Lombard ou Philosophes



## BOURSES ET PRÊTS D'ÉTUDES

CITÉ DES MÉTIERS  
DU GRAND GENEVE



### COMMENT FINANCER SA FORMATION APRÈS LA SCOLARITÉ OBLIGATOIRE ?

Nouveau! Je dépose ma demande en ligne: [www.ge.ch/c/bourses](http://www.ge.ch/c/bourses) ou directement par le QR code



DÉPOSER  
SA DEMANDE



## COMMENT DÉPOSER UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE ?

**Nouveau depuis la rentrée 2022: créer un compte en deux minutes depuis votre ordinateur, tablette ou smartphone et déposer votre demande en ligne: [www.ge.ch/c/bourses](http://www.ge.ch/c/bourses)**

**Vos données personnelles seront enregistrées pour faciliter d'autres demandes futures.**

- Le formulaire est accessible depuis un PC, une tablette ou un smartphone, il suffit d'un compte e-démarches simple à créer en 3 minutes;
- Un accusé de réception instantané est envoyé avec la liste des pièces à remettre;
- Les documents à transmettre peuvent être photographiés avec un smartphone;
- La deuxième demande ou celle pour la même fratrie sont pré-remplies;
- Après avoir envoyé la demande, vous pouvez revenir pour envoyer les pièces complémentaires en ligne;
- Si vous n'avez pas finalisé votre demande, un rappel vous sera envoyé avant l'échéance du délai.



## QUELLES SONT LES CONDITIONS POUR BÉNÉFICIER D'UNE BOURSE OU D'UN PRÊT ?

- Vos parents sont de nationalité suisse et résident dans le canton de Genève;
- Vos parents sont frontaliers et travaillent dans le canton de Genève;
- Vous êtes d'origine genevoise, vos parents résident à l'étranger;
- Vous êtes titulaire d'un permis C ou d'un permis B (accords UE/AELE), et votre domicile légal est à Genève;
- Vous êtes titulaire d'un permis B (hors accord UE/AELE), domicilié en Suisse depuis cinq ans, et votre domicile légal est à Genève;
- Vous êtes réfugié-e ou apatride, avez été reconnu-e par la Suisse et assigné-e au canton de Genève.



## COMMENT LE SERVICE DES BOURSES ET PRÊTS D'ÉTUDES CALCULE-T-IL LE MONTANT DE LA PRESTATION ?

Nous établissons un budget pour vos parents et un budget personnel pour vous. Si le budget de vos parents permet de vous apporter une aide financière et que vous n'êtes pas indépendant financièrement, selon les conditions prévues par la loi sur les bourses et prêts d'études, nous en tenons compte dans le calcul d'aide.

Si les revenus pris en compte dans le calcul sont insuffisants pour couvrir vos besoins, alors vous pouvez bénéficier d'une bourse ou d'un prêt, jusqu'à concurrence de :

- CHF 12 550 pour les études du degré secondaire II;
- CHF 16 740 pour les études du degré tertiaire;
- CHF 41 830 pour une reconversion en lien avec les évolutions du marché de l'emploi ou la conjoncture économique ou rendue nécessaire pour des raisons de santé.

**Ces plafonds sont augmentés de CHF 4000 par enfant à votre charge.**



### IMPORTANT!

**VOTRE DEMANDE DOIT NOUS PARVENIR AU PLUS TARD 6 MOIS APRÈS LA DATE OFFICIELLE DE LA RENTRÉE SCOLAIRE.**



### VOUS ENVISAGEZ DE VOUS RECONVERTIR ?

**VOUS VOUS INTERROGEZ SUR VOS PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES ?  
DEMANDEZ UN ENTRETIEN D'ORIENTATION: [WWW.CITEDESMETIERS.CH](http://WWW.CITEDESMETIERS.CH)**